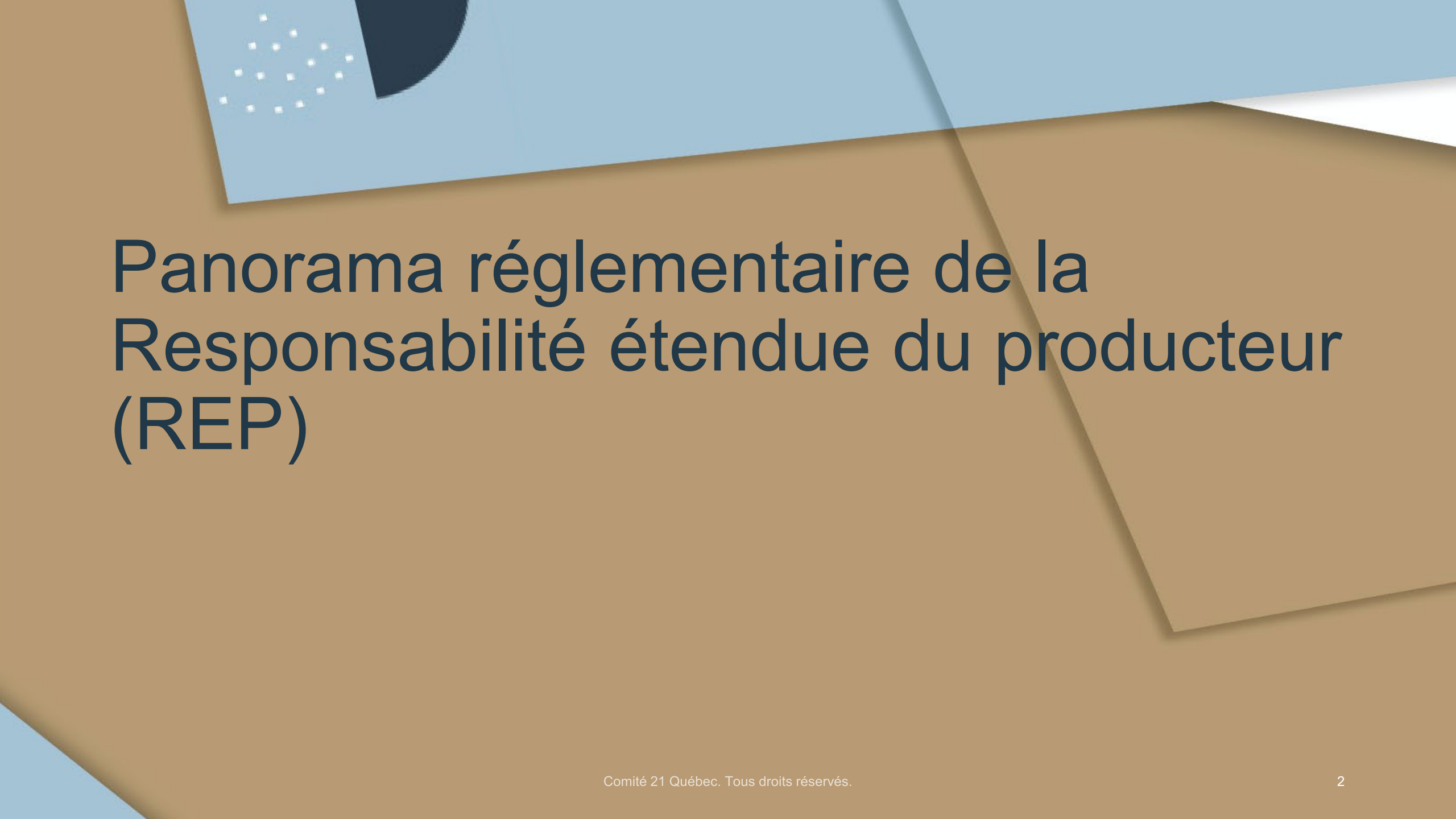




La Responsabilité Élargie du Producteur (REP) au Québec

Comprendre vos obligations et saisir les opportunités pour vos emballages



Panorama réglementaire de la Responsabilité étendue du producteur (REP)

Pourquoi avons-nous un cadre réglementaire ?

Pour mieux gérer les emballages et les contenants et leur donner une seconde vie par la réduction, la réutilisation et le recyclage.

Comment le faisons-nous ?

- Modernisation de la collecte sélective
- Mise en place la consigne élargie
- Augmentation du taux de récupération et de recyclage
- Développement des marchés pour les matières recyclées afin de fournir aux fabricants des emballages et des contenants de contenu recyclé

À connaître

REP :
Responsabilité
élargie des
producteurs.

OGD :
Organisme de gestion
désigné.

ÉEQ :
Éco Entreprises Québec.

AQRCB :
Association québécoise
de récupération des
contenants de
boissons.

Producteurs.



Collecte sélective modernisée

Loi 65 sur la qualité de l'environnement

- La loi donne le pouvoir au gouvernement de réglementer
- Confier aux producteurs responsabilité à 100 %
- Élaborer, de mettre en œuvre et de financer les systèmes au complet pour accélérer la circularité et éviter la disposition des matières dans les sites d'enfouissement.

Les entreprises visées par la REP sont les suivantes :

- Manufacturiers
- Transformateurs
- Producteurs
- Propriétaires ou utilisateurs de marques
- Premiers fournisseurs du produit au Québec
- Entreprises hors Québec et entreprises exploitant des sites Web transactionnels (ventes en ligne)
- Distributeurs



Les obligations des producteurs

- Les producteurs ont l'obligation de s'inscrire à ÉEQ et/ou consignation, selon les emballages qu'ils mettent en marché.
- Les producteurs ont l'obligation de reporter à chacun des OGD :
 - Annuellement pour ÉEQ les quantités et les types de matières mis sur le marché québécois;
 - Mensuellement le nombre de contenant par UPC et matière mis sur le marché québécois.
- Cas particulier des producteurs de boisson dont les emballages sont ciblés par consignation :
 - Le nombre de contenants de boisson (bouteille, canette) doivent être déclarés à Consignation;
 - Le poids des emballages de regroupement (plateau, boîte carton, manchon de regroupement, film de regroupement...) doit eux être déclarés à ÉEQ.

Éco Entreprises Québec

Éco Entreprises Québec (ÉEQ)

ÉEQ est un organisme à but non lucratif privé, responsable de la gestion de la collecte sélective modernisée au Québec, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

ÉEQ représente les entreprises qui mettent en marché des contenants, emballages et imprimés, et s'assure qu'elles remplissent leurs obligations financières et logistiques liées au recyclage.



Éco Entreprises Québec (ÉEQ)

Plus précisément, ÉEQ :



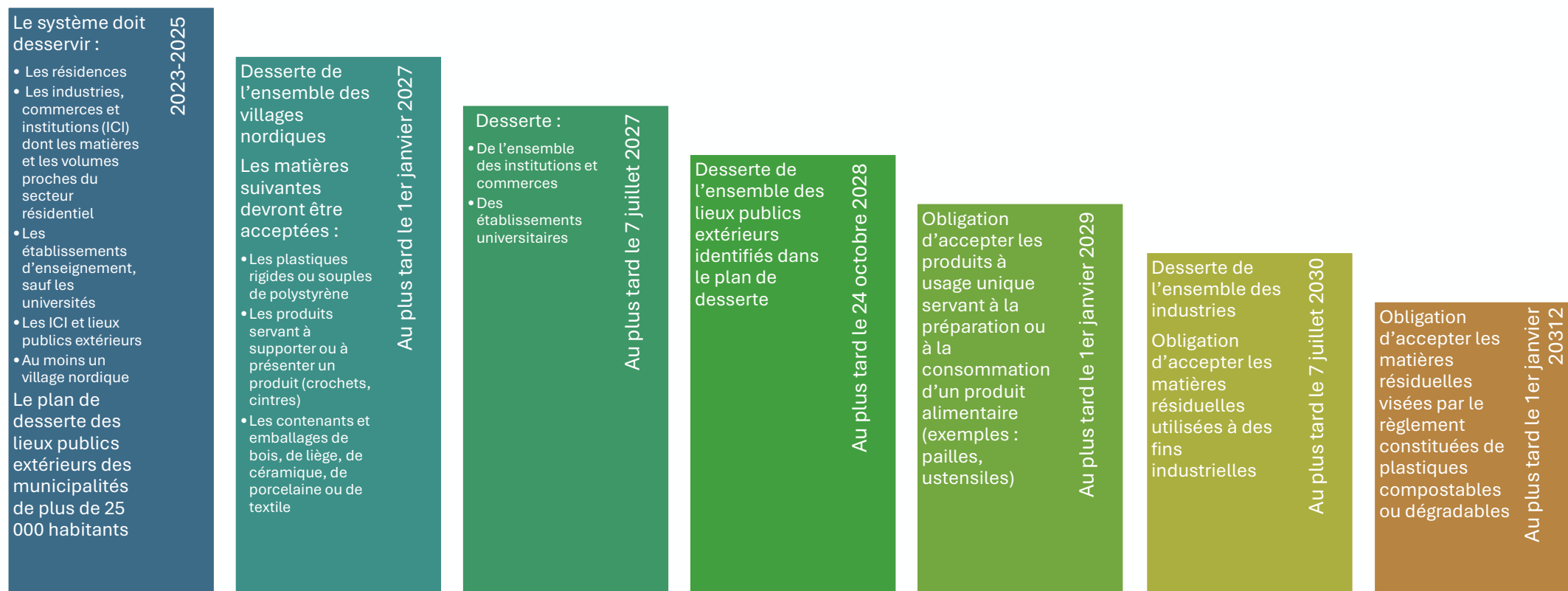
Assure la gestion du système de collecte sélective:

- En tant qu'organisme de gestion désigné (OGD), ÉEQ a la responsabilité de planifier, mettre en œuvre et soutenir financièrement le système modernisé de collecte sélective, à la place des producteurs.

Représente les producteurs:

- ÉEQ travaille au nom des producteurs qui mettent en marché des produits emballés, des contenants et des imprimés, en les aidant à remplir leurs obligations de financement de la collecte sélective
- Les producteurs ont deux grandes responsabilités:
 - Participer au financement du système de collecte sélective
 - Appliquer les bonnes pratiques d'écoconception

Déploiement du système modernisé de la collecte sélective



Source : la collecte sélective – gouvernement du Québec <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/consigne-collecte/collecte-selective-modernisee.htm>

Comité 21 Québec. Tous droits réservés.

Enregistrement auprès de l'OGD (ÉEQ) avec échéancier

Chaque entreprise à l'obligation de s'enregistrer à son OGD, Voici comment procéder



⚠ Important : Une seule adresse courriel par entreprise.
Évitez les adresses partagées (ex : info@, comptabilite@).

Trois niveaux d'enregistrement et de conformité

Obligation d'enregistrement

- Contrat avec ÉEQ

Dès 2026 – Les tarifs seront déterminés et mis en place par ÉEQ seulement (OGD)

Trois catégories de déclaration de mise en marché des emballages, des contenants et des imprimés

Catégories de tarifs :

1. Exempté : très petite entreprise
2. Fixe - forfaitaire : petite entreprise
3. Prescrit - réel : grande ou moyenne entreprise

1. Exempté

Toutes les entreprises sont assujetties à la REP

Exemption de paiement

Source : ÉEQ

<https://www.eeq.ca/entreprises-tout-sur-votre-role/grilles-de-taux-utiles-pour-votre-declaration>

Toutes les entreprises mettant en marché des emballages au Québec doivent s'inscrire comme membre à ÉEQ.

Certaines entreprises peuvent bénéficier d'une exemption de paiement, si elles remplissent un de ces critères :

1. Mettre en marché moins de 1 tonne métrique de matières d'emballages, des contenants et des imprimés ;
2. Avoir un revenu = ou inférieur à 1 million de dollars (M\$) par année (1,3 M\$ à partir de 2024);
3. Être un détaillant dont le point de vente unique a une superficie de moins de 929 m².

2. Fixe – forfaitaire

Catégories et sous-catégories des tarifs (ÉEQ)

Participation financière de producteurs

Participation financière tarif fixe

Source: ÉEQ

Critères d'admissibilité	PFP 2025
> 1 t et < 2,5 t	1 920 \$
> 2,5 t et < 5 t	3 870 \$
> 5 t et < 10 t	7 730 \$
> 10 t et < 15 t	11 620 \$

Hyperlien source <https://www.eeq.ca/entreprises-tout-sur-votre-role/preparer-et-produire-votre-declaration-pas-a-pas/petites-entreprises-guide-de-declaration>

Hyperlien source <https://www.eeq.ca/entreprises-tout-sur-votre-role/preparer-et-produire-votre-declaration-pas-a-pas/petites-entreprises-guide-de-declaration>

Principes, formules de base et évolution des tarifs

Pour chaque contenant, emballage et imprimé mis en marché au Québec, le calcul de la PFP (Participation financière des producteurs) et de la contribution.

$$\begin{array}{ccccccc} \text{PFP et} & = & \text{[Icon: Contenant, emballage, imprimé]} & \times & \text{[Icon: Balance]} & \times & \text{[Icon: Dollar]} & \left(\pm \text{ [Icon: Dollar étoilé] } \right) \\ \text{contribution} & & \text{QUANTITÉ GÉNÉRÉE} & & \text{POIDS} & & \text{TAUX PAR} & \text{BONUS, MALUS} \\ & & \text{DE CONTENANTS,} & & \text{UNITAIRE} & & \text{MATIÈRE} & \text{ET CRÉDITS} \\ & & \text{EMBALLAGES ET IMPRIMÉS} & & & & & \end{array}$$

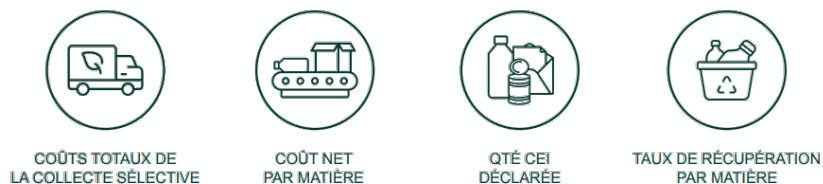
Il est à noter que les données à déclarer sont celles de l'année civile antérieure à l'année de déclaration. Par exemple, les contenants, emballages et imprimés (quantités et types de matières) mis en marché du 1er janvier au 31 décembre 2024 sont à déclarer en 2025 (ÉEQ).

Hyperlien source <https://www.eeq.ca/assets/Outils-et-ressources/Outils-et-ressources-pour-producteurs/Trousse-de-demarrage-2025-FR.pdf> p7

Principes, formules de base et évolution des tarifs

1. Le taux de chaque matière visée est établi à partir d'une formule prenant en compte l'adéquation entre la nature des matières, ainsi que les caractéristiques propres à leur filière de recyclage.
2. En effet, les contenants, emballages et imprimés suivent tout un parcours de leur mise en marché à leur recyclage. En fin de vie, les CEI seront recyclés s'ils disposent d'une filière de recyclage bien établie. Ceci implique qu'ils soient acceptés dans collecte sélective et qu'ils soient ensuite collectés, triés, puis conditionnés afin d'être recyclés pour devenir de nouveaux CEI ou de nouveaux produits.
3. Les grands déterminants des taux par matière sont les coûts totaux de la collecte sélective, les taux de récupération par matière, le coût net pour chaque matière et la quantité de CEI déclarée par l'ensemble des producteurs.

GRANDS DÉTERMINANTS DES TAUX POUR CHAQUE MATIÈRE TARIFÉE



4. Ainsi, la grille de taux vise à inciter les producteurs à l'utilisation de matières disposant d'une filière de recyclage bien établie et à décourager l'utilisation de certaines matières qui n'en ont pas, ou qui perturbent le recyclage d'autres matières.

AQRCB (Consignaction)

Obligations de rendre compte

Règlement sur la modernisation de la consigne

- **Association québécoise de recyclage des contenants des boissons (AQRCB) par RECYC-QUÉBEC**
 - Organisme de gestion désigné (OGD)
 - Objectifs de la modernisation de la consigne
 - Assujettissement de tous les contenants de boissons de type « prêtes-à-boire » de 100 millilitres à 2 litres
 - Uniformisation de la consigne à 10 ¢, à l'exception des contenants de verre de plus de 500 millilitres (25 ¢)
 - Mise en place d'un réseau de 1 500 lieux (1 200) de retour
 - Participation des détaillants dont la surface de vente est supérieure à 375 m²
 - Mise en place de lieux de retour dans les territoires éloignés et isolés, et lieux publics
 - Implantation initiale le 1^{er} novembre 2023 - consigne courante
 - Implantation élargie le 1^{er} mars 2025 – consigne élargie
 - Reportée 1^{er} mars 2027

Consigne élargie :

Rôle, fonctionnement, obligations producteur/détaillant

Responsabilités de la consigne élargie

Source : RECYC-QUÉBEC

- Responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de financer le système de consigne repose à la base sur chacun des producteurs individuellement :
 - Incombent la plupart des obligations prescrites par règlement, comme il se doit dans un système de responsabilité élargie des producteurs (REP).
 - Tout producteur de boissons non alcoolisés et alcoolisés – jus, lait, bière, kambouchat, vin, spiritueux.
- Obligations identifiées dans le projet de règlement sont ainsi confiées à un organisme de gestion désigné (OGD) par RECYC-QUÉBEC :
 - Assumer, en lieu et place des producteurs individuels, la plupart des obligations qui leur sont attribuées.
- Chaque producteur est tenu :
 - Être membre de l'OGD : pour devenir membre - [Consignaction](#).
 - Transmettre les informations, les montants de consigne et les autres contributions exigées, dans les délais fixés par l'OGD.
 - Se conformer aux conditions et aux modalités déterminées par l'OGD pour toute étape afférente au système de consigne et à ses règlements internes.

Consigne élargie :

Contenants de boisson de 100 ml à 2 l.

Rôle, fonctionnement, obligations producteur/détaillant



Canettes



Bouteilles de
boisson gazeuse
et de bière en
verre



Bouteilles de
boisson
gazeuse, d'eau
et d'eau
pétillante en
plastique



Bouteilles de jus
et de lait en
plastique



Bouteilles de
spiritueux en
plastique



Bouteilles de
boisson gazeuse
et de bière en
verre



Bouteille de vin en
verre (*consignées
en 2027*)



Cartons de jus et
de lait (*consignés
en 2027*)

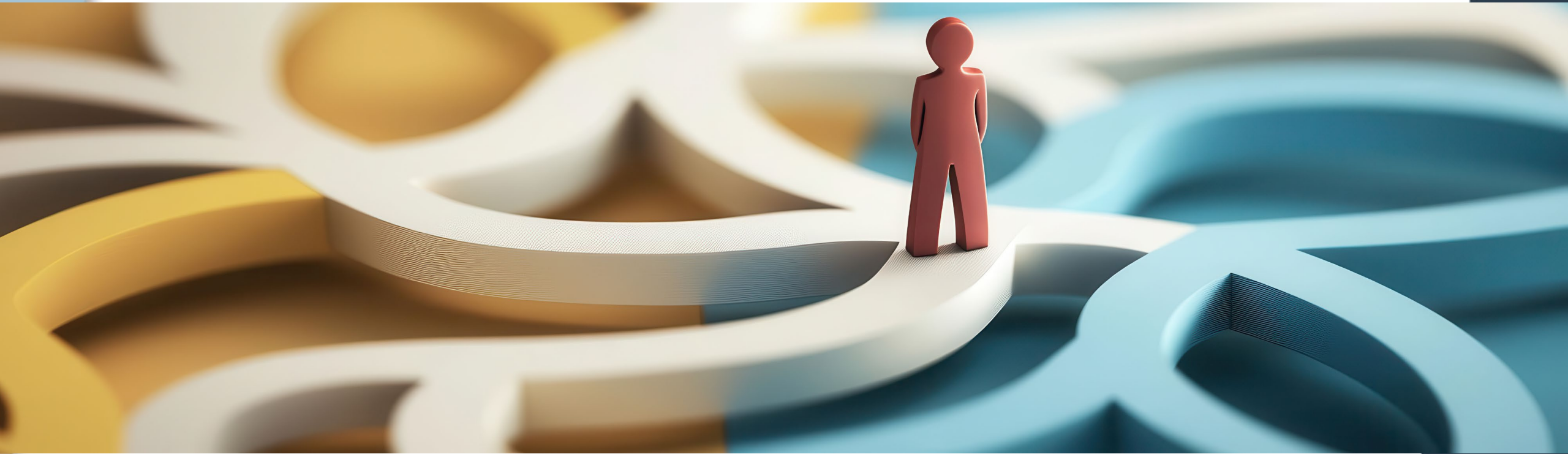


Bouteille de
spiritueux en verre
(*consignée en
2027*)

Audit et analyses de ses emballages

- Mieux maîtriser et anticiper vos contributions à ÉEQ
- Prioriser les actions d'écoconception

Afin de mieux maîtriser et anticiper vos contributions à ÉEQ,
et identifier les emballages pouvant bénéficier d'amélioration,
voyons comment aborder les étapes...



Inventorier, mesurer, comprendre avant d'optimiser



État des lieux

Inventorier vos emballages et collecter toutes les données clés.

Méthode d'inventaire collaborative

1. Cartographie produits

- Liste exhaustive de vos références

2. Démontage emballages

- Identifier chaque composant par produit

3. Sollicitation fournisseurs

- Poids exact + type matière + % recyclé + certifications

4. Volumes de vente

- Unités vendues par référence (ERP)

5. Calcul tonnages

- Unités × Poids = kg/an par matière

Outils

Demande d'information
Courrier et tableau

Tableau de calcul excel
automatisé

Identifier les plus gros volumes et plus gros problèmes



Diagnostic

Identifier vos coûts réels et vos points faibles prioritaires.



État des lieux
Inventorier vos emballages et collecter toutes les données clés.

1. Plus gros volumes

- 20% de vos emballages = 80% des contributions ÉEQ

2. Plus gros problèmes

- Matières pénalisées : PVC, PLA (50% de malus)

3. Quick wins

- Composants inutiles à supprimer

4. Opportunités bonus

- Écoconception (jusqu'à 60 000\$ pour les emballages concernés)

5. Crédits pour contenu recyclé

- Contenu recyclé postconsommation (20% de crédit)

Outils

Feuille de calcul contribution
ÉEQ

Benchmark secteur
alimentaire

Poser les bonnes questions aux fournisseurs



Innovation packaging ciblée

Explorer des alternatives d'emballage.



État de lieux

Inventorier vos emballages collecter toutes les données cl



Diagnostic

Identifier vos coûts réels et vos points faibles prioritaires.

Exemples de questions concrètes aux fournisseurs et à ses experts

- **Carton**
 - "Pouvez-vous passer à 100% recyclé ?"
- **Verre**
 - "Peut-on alléger de 20% sans compromettre ?"
- **Plastique multicouche**
 - « Quels sont les impacts si je passe en mono-matière ?"
- **Design**
 - "Cette composante est-elle nécessaire ?"
- **Étiquetage**
 - "Film transparent vs papier recyclable ?"

Chiffrer tous les bénéfices, pas seulement ÉEQ

Calcul ROI par action - Négociation fournisseurs (volumes)
Délais de retour sur investissement - Arbitrage qualité/coût/délai



Business case

Chiffrer économies, rentabilité et impacts sur vos opérations.

Gains multiples à quantifier

- **Réduction contributions ÉEQ**
 - Optimisation selon vos réalités
- **Économies matières**
 - Allègement, simplification, suppression
- **Gains logistiques**
 - Transport, stockage (poids/volume)
- **Image de marque**
 - Positionnement durable, communication



État des lieux

Inventorier vos emballages collecter toutes les données cl



Diagnostic

Identifier les coûts réels vos points faibles prioritaires



Innovation packaging ciblée

Explorer des alternatives d'emballage

Industrialiser les améliorations et simplifier les déclarations futures



Mise en œuvre

Déployer les changements et suivre les résultats dans le temps.

Mise en œuvre opérationnelle

- **Priorisation**
 - Gains rapides d'abord puis gros volumes
- **Suivi performance**
 - KPIs vs objectifs, tableaux de bord
- **Process ÉEQ rodé**
 - Déclarations rapides et fiables
- **Amélioration continue**
 - Cycle annuel d'optimisation



État de lieux

Inventorier vos emballages collecter toutes les données cl



Diagnostic

Identifier les coûts réels vos points faibles prioritaires



Innovation packaging ciblé Explorer les alternatives d'emballage



Business case

Chiffrer économies, rentabilité et impacts sur vos opérations.

Transformer une contrainte en avantage concurrentiel



Contributions ÉEQ maîtrisées

Anticiper vs réagir aux évolutions tarifaires



Déclarations efficaces

Process rodé, données fiables, gain de temps



Performance environnementale durable

Recyclabilité, allègement, écoconception



Pilotage stratégique

Optimiser selon vos réalités, pas des moyennes



État des lieux

Inventorier vos emballages et collecter toutes les données clés.



Diagnostic

Identifier vos coûts réels et vos points faibles prioritaires.



Solutions

Explorer des alternatives d'emballage simples et innovantes.



Business case

Chiffrer économies, rentabilité et impacts sur vos opérations.



Mise en œuvre

Déployer les changements et suivre les résultats dans le temps.

Les 4 risques sans audit

SOUS-DÉCLARATION :

- Ne pas déclarer tous les emballages → Pénalités EEQ lors des vérifications de l'organisme – possible audit externe par une tierce partie au nom de l'organisme.

SUR-DÉCLARATION :

- Déclarer trop ou mal classifier → Paiement de contributions excessives – moyenne des poids.

• OPPORTUNITÉS MANQUÉES :

- Ne pas identifier les matières éligibles aux crédits/bonus → Perte d'économies importantes.

• DOCUMENTATION INSUFFISANTE :

- Pas de preuves lors des audits → Refus des crédits, redressements.

Les 4 opportunités d'un audit

SÉCURITÉ RÉGLEMENTAIRE

- Dossier de preuves blindé en cas d'audit ÉEQ
- Traçabilité complète et documentation irréprochable
- Élimination des risques de redressement

CRÉDITS POUR CONTENU RECYCLÉ POST-CONSOMMATION

- **20% de réduction** sur vos contributions concernées
- Identification précise des matières éligibles
- Constitution du dossier justificatif complet

BONUS INCITATIF À L'ÉCOCONCEPTION

- **20% de réduction** par thématique documentée
- **10 actions** identifiables : réduction masse, mono matériau, contenu recyclé...
- **Bonus maximal 50%** (4 thématiques + étude de cas)

OPTIMISATION CONTINUE

- **Suppression d'emballages** non-essentiels (réduction masses)
- **Passage en monomatériaux** (éligibilité aux bonus)
- **Feuille de route** d'amélioration avec gains chiffrés

L'audit est un investissement

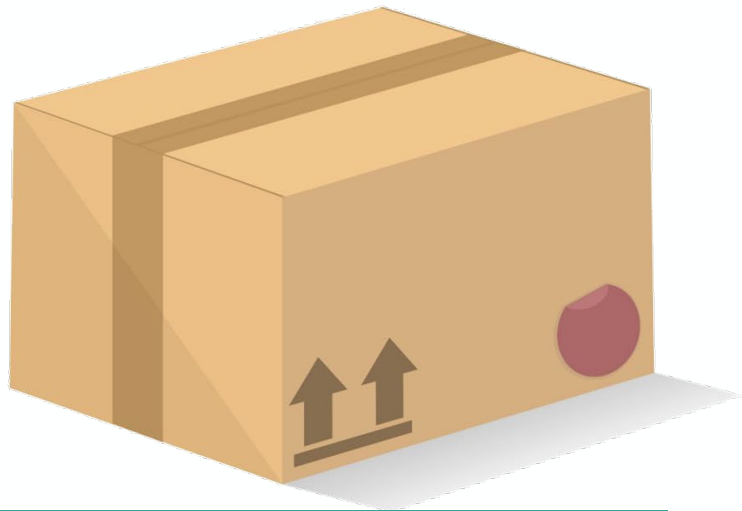
défensif
ET
offensif

Il protège contre les risques tout en maximisant les opportunités d'économies.

Leviers immédiats: matières et 3RV-E

Les caractéristiques de l'emballage doivent toujours correspondre aux besoins spécifiques du produit qu'il contient : l'un dépend de l'autre.

Comprendre les rôles clés de l'emballage



Validation technique :

- Autorisation De la matière pour l'usage alimentaire
- Tests matières innovantes obligatoires pour contact alimentaire
- Importance de s'appuyer sur des centres d'expertise comme l'ITEGA

Protéger

L'emballage protège les produits contre pertes et bris.

Conserver

L'emballage améliore la durée de vie, garantit la sécurité alimentaire et préserve la fraîcheur.

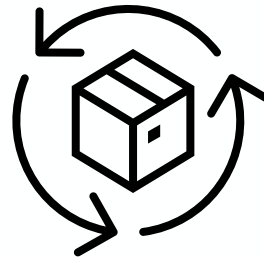
Informer

Transmettre au consommateur les informations essentielles sur le produit, assurer le respect des exigences réglementaires et permettre sa traçabilité (nombre du lot, nom du fabricant ...).

Simplifier

Faciliter le transport, le stockage et l'utilisation du produit.

Les caractéristiques de l'emballage doivent toujours correspondre aux besoins spécifiques du produit qu'il contient : l'un dépend de l'autre.



Stratégies d'écoconception

L'écoconception repose sur 3 piliers fondamentaux



Réduction à la source

Minimiser la quantité
de matière utilisée
sans compromettre
la fonction.



Approvisionnement responsable

Choisir des matériaux
durables, locaux
ou certifiés.



Conception favorisant le recyclage

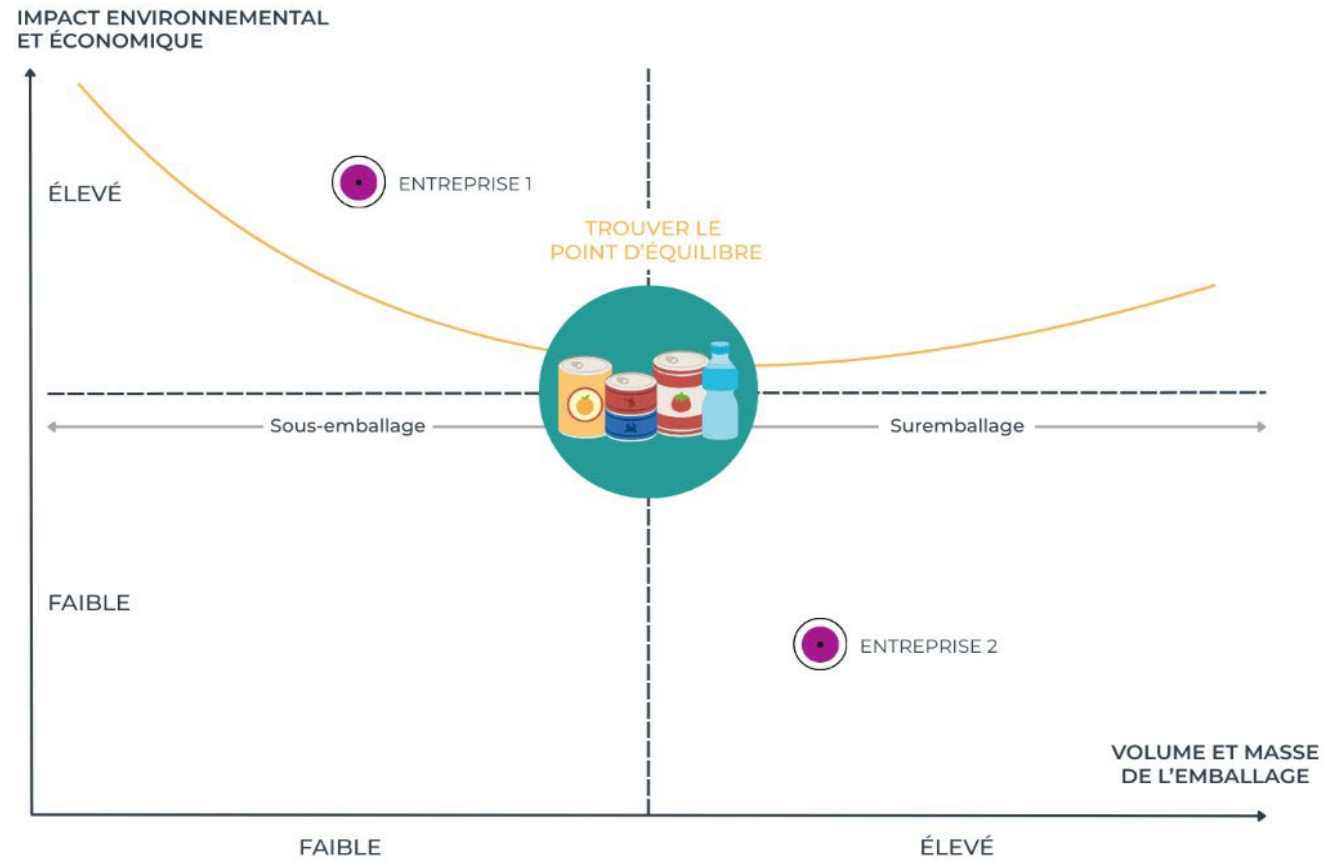
Faciliter la séparation
et la valorisation
des composants.

Comprendre le juste emballage

Principe du juste emballage

Utiliser un emballage adapté, ni trop, ni trop peu, pour limiter le gaspillage des ressources.

Point d'équilibre entre le sous-emballage et le suremballage



Opter pour l'approvisionnement responsable

L'approvisionnement responsable, c'est une démarche qui intègre des critères environnementaux et sociaux dans le choix de matériaux, de fournisseurs, et de services.

Il s'agit de réduire les impacts tout au long du cycle de vie du produit :

- En priorisant des **matières recyclées ou renouvelables**;
- En choisissant des **fournisseurs engagés**;
- En assurant une **traçabilité** des matières;
- En favorisant les **fournisseurs d'ici**.

Une décision d'écoconception... qui commence bien avant l'emballage !

Pourquoi concevoir pour le recyclage ?

- Concevoir pour le recyclage permet de **boucler la boucle** du cycle de vie de l'emballage.
- Un emballage bien conçu est **mieux trié**, donc **plus recyclé**.
- Réduction des pertes matière = **économie circulaire réelle**.



Choisir les bonnes matières

Un enjeu stratégique

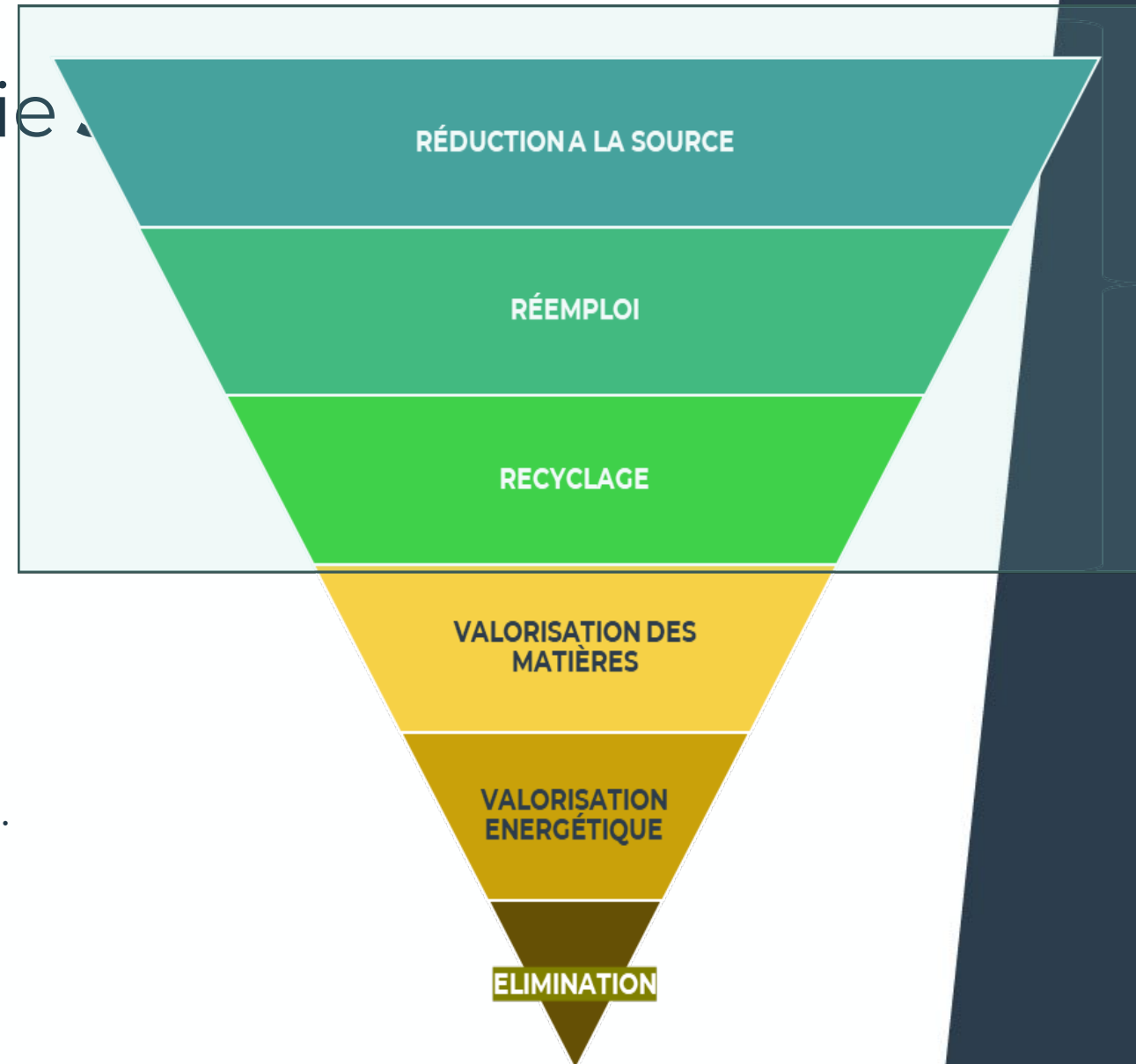
Le choix des matières et l'écoconception de l'emballage a un impact sur :

- **L'environnement** : recyclabilité, circularité, empreinte carbone.
- **L'acceptabilité sociale** : attentes des consommateurs
- **La performance économique** : écoconception, CCR, bonus... ou malus
- **La sécurité et la préservation du produit**
- **Le prix d'achat et les exigences de vos clients**

Un bon choix = une matière recyclable, reconnue, bien triée...
dans un emballage bien conçu.

Recyclabilité et hiérarchie

- ✓ La **recyclabilité** dépend de la **conception de l'emballage dont le choix de matières compatibles avec** la collecte, le tri et les débouchés.
- ✓ Vos choix de matières peuvent améliorer le taux de recyclage.
- ✓ La [recyclabilité](#) fait partie des principales stratégies d'écoconception, avec la réduction et l'approvisionnement.



Matières généralement bien recyclées



PET clair

Ex. : bouteilles d'eau



HDPE

Ex. : contenant de crème glacée



Aluminium

Ex. : canettes, barquettes



Verre clair

Bouteilles (consigne ou collecte)



Carton/papier mono-matériau

Sans pellicule plastique ou cire

Condition essentielle :

un **design compatible** avec le tri → étiquette détachable, pas de multicouche, couleur claire, etc.

Matières qui compliquent le tri ou le recyclage actuellement



PS / EPS – polystyrène
Ex. : barquettes, verres à café



PVC
Objet de malus dans les tarifs ÉEQ



Plastiques noirs
Non détectés au tri optique



Multicouches / laminés
Ex. : sachets souples, emballages composites



Plastiques « compostables » (PLA, PHA)
Pas pris en charge au Québec, il perturbe la filière plastique et la filière compost
Objet de malus dans les tarifs ÉEQ



Oxodégradables
Fragmentés mais non biodégradables
Objet de malus dans les tarifs ÉEQ



Céramique
Bouteilles, pots de moutarde ou de crèmes brûlées



Bois et liège
Bouchons, couvercles, boîtes de fromage

Le plastique « compostable » ou PLA

La fausse bonne idée !

Le PLA est un plastique biosourcé (maïs, canne à sucre ...) souvent présenté comme compostable.

Mais au Québec :

- ✗ il **n'est pas accepté** dans les bacs de récupération;
- ✗ il **n'est pas pris en charge** par les installations municipales de compostage;
- ⚠ il peut **perturber** le recyclage ou le conditionnement des autres matières.

Il est **considéré comme un contaminant** dans les centres de tri.

Résultat : il est généralement dirigé vers l'enfouissement ou l'incinération.

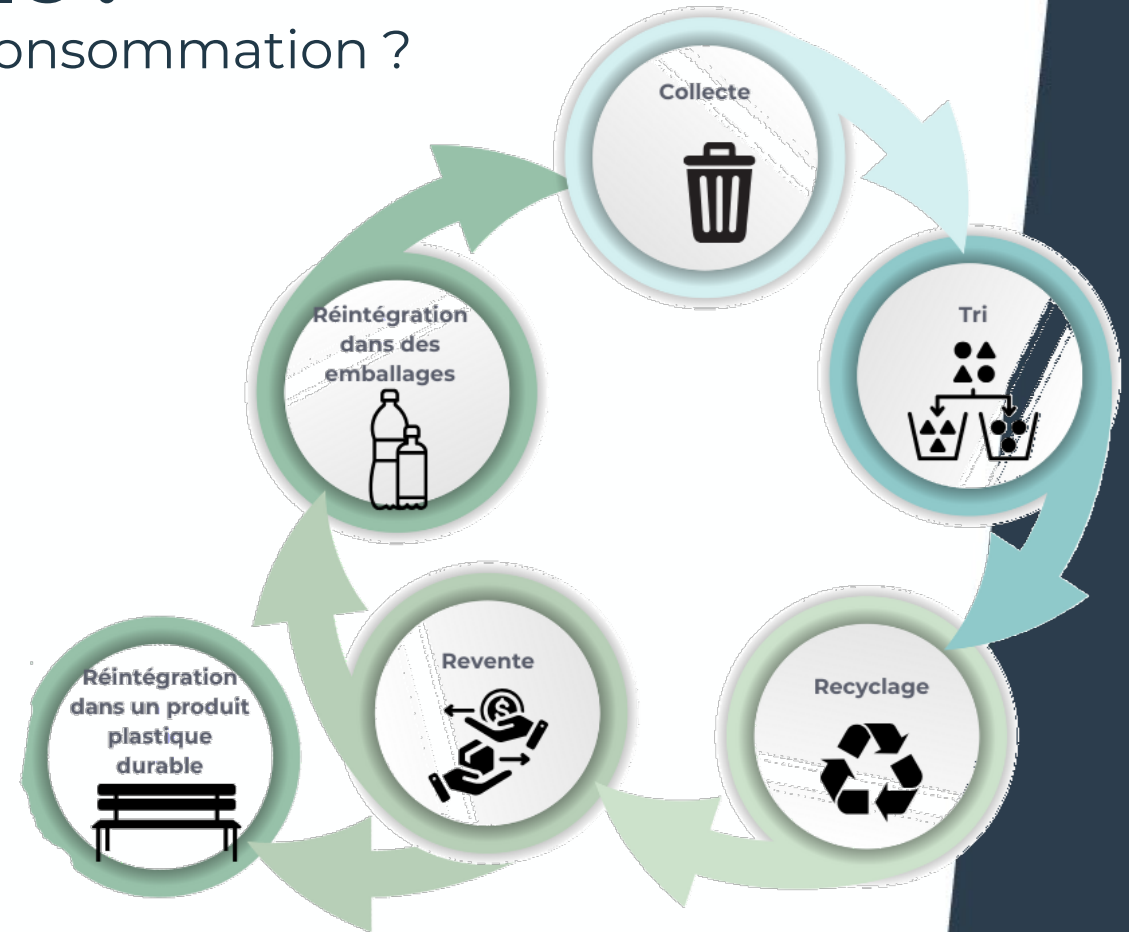


Intégrer du contenu recyclé :

Pourquoi intégrer du contenu recyclé postconsommation ?

L'intégration de matières recyclées permet de :

- **Réduire la pression sur les ressources vierges.**
- **Diminuer l'empreinte carbone des emballages.**
- **Valoriser les matières issues du bac de récupération et diminuer la pression de la contribution des entreprises au financement de la collecte selective.**
- **Accroître l'acceptabilité sociale** (attente forte des consommateurs).



Un petit « pensez-y bien »

Un design pensé pour moins d'impact négatif sur l'environnement

On préfère

- Diminuer la quantité d'encre utilisée (**écoencrage**);
- Le verre et les plastiques sans pigmentation ou de **couleur claire**;
- **Une étiquette** détachable ou dans le même matériau que l'emballage.

On évite

- Les **enduits chimiques controversés** comme les PFAS ou le BPA;
- Les diverses **petites composantes inutiles** dans l'emballage (étiquette, fermeture métallique ou plastique, double emballage...);
- Les **emballages multimatériaux** comme les cartons laminés métalliques ou les plastiques multicouches qui n'améliorent pas la préservation du produit.

Définir les protocoles adaptés et savoir quand consulter des experts externes

De l'idée à la réalité : tester et s'entourer

Choisir un emballage, ce n'est pas seulement cocher des cases. Il faut aussi **vérifier que ça fonctionne** :

Opérationnellement;

- Techniquement sur les équipements existants
- Techniquement si le trieur optique pour les résines existe dans les centres de tri
- chez vos partenaires ou clients.



À retenir !

Certaines étapes sont simples et peuvent être réalisées par l'entreprise.

D'autres nécessitent des partenaires : **fournisseurs, laboratoires, centres de tri, experts réglementaires.**

Savoir **quand consulter** est essentiel pour éviter des erreurs coûteuses.

Comment valider ses choix sans laboratoire interne ?

Ce que l'entreprise peut faire en autonomie

Tester sur ses équipements :

- fermeture, remplissage, étiquetage, compatibilité avec la chaîne d'emballage

Observer en conditions réelles :

transport, froid, humidité, stockage

Utiliser des outils simplifiés :

- Grille d'analyse simplifiée du module 2

Repérer les incompatibilités connues

- Plastique noir, éléments collés, multicouches

Identifier les risques potentiels :

- zones de doute à clarifier avec des experts

Ce qui nécessite un appui externe

Tests de performance technique :

- barrière à l'oxygène, humidité, lumière
- tenue mécanique, migration alimentaire

Validation réglementaire :

- conformité contact alimentaire (Santé Canada, FDA)
- emballages consignés : tests exigés par l'AQRCB

Analyse de recyclabilité réelle :

- selon les infrastructures québécoises

Savoir à qui s'adresser... et quand

Avant de se lancer, se poser les bonnes questions

- ✓ Ai-je besoin d'un **expert technique** (matières, compatibilité machine) ?
- ✓ D'un **conseil réglementaire** (allégations environnementales, loi C-59) ?
- ✓ D'un **retour d'expérience** (client, distributeur, centre de tri) ?

Ressources disponibles

- ✓ ÉEQ, ITEGA, Comité 21 Québec, PAC, AQRCB, Chambres de commerce, SADC, CRED, CTAQ ...
- ✓ Centres de tri partenaires
- ✓ Consultants indépendants (répertoire FAQDD), regroupements sectoriels

Votre plan d'action



PHASE 1 : AUDIT (30 jours)

Évaluez votre situation actuelle

Inventorisez tous vos emballages actuels

Identifiez les matières problématiques (PLA, plastiques noirs, multicouches)

Calculez vos obligations réglementaires (ÉEQ/Consignation)



PHASE 2 : PRIORISATION (60 jours)

Hiérarchisez vos actions

Commencez par les gains rapides (changements simples)

Planifiez les modifications complexes (reformulations)

Négociez avec vos fournisseurs d'emballage



PHASE 3 : MISE EN ŒUVRE (6-18 mois)

Déployez vos solutions

Testez les nouvelles options d'emballage

Formez vos équipes aux nouvelles pratiques

Communiquez les changements à vos clients

Vos défis

Réglementaire : Suivre l'évolution des exigences

Chaîne d'approvisionnement :
Coordonner avec vos fournisseurs

Économique : Gérer les coûts de transition

Technique : Équilibrer protection produit et recyclabilité

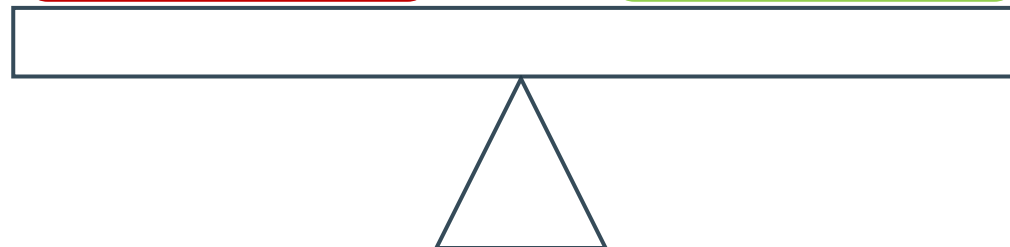
Vos opportunités

Réduction des coûts :
Optimisation long terme

Partenariats :
Collaboration filière bioalimentaire

Innovation : Nouveaux matériaux et concepts

Différenciation :
Positionnement écoresponsable





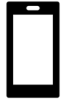
Merci à nos partenaires

ÉCOEMBALLAGE+



Québec 

Communiquez avec nous pour plus d'informations



+1 855 842-2121 poste 12801 ou 514 824 3035



Lorraine.Simard@comite21quebec.org

Directrice générale-cofondatrice
Experte en conseils stratégiques ESG+C et économie circulaire



Marina Pietrosel
Experte externe en écoemballage,
écoconception et solution en matériaux durable



+1 514 898 1599



mpietrosel@sustainablestrat.com



Marie Horodecki-Aymes
Experte externe en écoemballage et marketing
responsable



+1 514 894 2543



Marie.Horodecki.Aymes@mhainsights.com